

1946

Famille **BOUFFARD** et **THIMER**

**BOUFFARD** Jean-Henry,

Marcel, André, Eugène, Germain

**Descendant de la famille de Jean De BOUFFARD (1318)**

**de la Principauté d'UTRECH**



Fils de Henri BOUFFARD, Eugène, Emile et Petit-Fils de Henri BOUFFARD, né le 1<sup>er</sup> Avril 1946 à Bressuire dans le Bocage Vendéen, de Henri BOUFFARD né le 28 janvier 1923, et LEREIN Andrée, Jeanne, Victoire son épouse, née le 27 janvier 1924 à CHOLET Maine et Loire. Je reconnais qu'il y a de quoi se perdre dans les Henri. Il épousa Béatrix THIMER le 23 Août 1983 à NIORT dans les Deux-Sèvres. Béatrix THIMER, née le 27 mai 1943 à NIORT, fille de Raymond THIMER et Marie CLAIR (Vendéenne) Négociant en vin et dépositaire RICARD pour le Département. Jean-Henry et Béatrix ne purent avoir d'enfants suites de l'irradiation et contamination de son mari, beaucoup trop de risques sur viabilité de l'enfant et risques de pathologies très lourdes (Voir mon Livre Deux vies de Brisées).

Henri BOUFFARD a eu un fils avec Marie-Laure, Cécilia, Maximilienne BRIAND, né le 27 avril 1942 à BESSOY en Vendée, il est le demi-frère d'Andrée, Henri, Jean-Henry et Brigitte. De ce fait il est de filiation des BOUFFARD et de Jean De BOUFFARD 1318.

Jean-Henry BOUFFARD a transmis, par l'uranium qui avait dans le sang, un cancer du sein à son épouse, par les spermatozoïdes (voir le site de Jean-Henry BOUFFARD « Le Nucléaire et la Santé »).

Cadre de Maistrance dans la Marine Nationale (pendant 22 ans), il participa aux Essais Nucléaires Français en Polynésie comme Radio Biologiste au C.E.A - S.M.C.B (Service Mixte de Contrôle Biologique) de Hao-Moruroa campagne de Tir juillet 1966 et de 1969 à 1971. Il fit quatre fois le tour du Monde et représenta la France dans 65 Pays.

A la fin de son affectation sur les sites de tirs, il présenta les premiers symptômes résultant de son exposition massive aux rayonnements ionisants et la contamination par inhalation des radionucléides, le 27 février 1971 par une Phlébite sous Clavière et une Thrombose.

Reconnu par les Pathologies comme radio induites par le Corps Médical (Télangiectasies preuve irréfutable, Angiomes intestinaux, Hémorragie Ombilicale, atteinte des Glomérules Rénaux et Olfactifs etc....) il ne fut pas reconnu par les Médecins Militaires qui ne sont d'autres que des administratifs et plus des Médecins, ils ont renié leur serment d'Hippocrate pour des raisons inavouables car ils sont responsables de cet état de fait. Ils n'ont pas respecté la Loi de 1966 ainsi que la Directive Européenne de 1966, nous avons été envoyés à la Mort en toute conscience de ces « Médecins ».

Son combat pour que justice lui soit rendu se solda par un échec suite à la corruption de deux Magistrats (Jacob et Darrieu de la Cour d'appel des pensions de Poitiers) où le simple droit du citoyen, comme son ancêtre **en 1577 Dominique De BOUFFARD De La GRANGE**, n'existe pas.

Le combat était perdu d'avance contre des gens pour qui le droit n'existe que pour eux, que la vie des autres n'est que résidus sans valeur.

Le combat pour la justice dura de 1993 à 2014 sans que justice soit rendu, sans que le droit du citoyen soit respecté au pays des Droits de l'Homme et du Citoyen (cela continue encore de nos jours).

Participa aux Championnats de France de Gymnastique de Mâcon en 1959, comme athlète de Haut Niveau (Barres Parallèles, Barre Fixe, Cheval d'Arçon, Anneaux, Saut en Longueur, en Hauteur, Lancer du Poids, 5.000 mètres, 80 mètres, figures imposées sur le stade).

**1967** - il est reçu dans les appartements privés du Pape Pie XII et dans la Chapelle Sixtine.

**1973** - reçu par le Roi des Rois, le Négus, **l'Empereur d'Éthiopie Hailé SÉLASSIÉ**, pour la construction d'une école Navale en Érythrée, avec le Directeur des Travaux Maritime de Djibouti **Monsieur CROUZIER**.

## **HISTOIRE des DROITS DE CITOYEN BAFFOUÉS**

**Mémoires de Jean-Henry BOUFFARD**

**(Comme son ancêtre en 1577 et comme lui victime d'une Machination aussi Puante que Malodorante)**

Quand aux Politiques de tous bords, complices malgré eux de cette tuerie, de ce massacre sont de fait des complices de la Division « Das Reich » à la Française.

En plus ils couvrent les actes de corruptions de magistrats et juges au détriment du simple droit du citoyen inscrit dans les droits de l'homme. Un Magistrat, **Jacob**, un juge, **Darrieu**, qui ne respectent pas le code pénal n'ont pas leur place en tant que juge ou magistrat, car ils se doivent d'être intègre ou démis de leur fonction.

**Jean-Henry BOUFFARD** demande simplement que sa pension de 70% retirée illégalement par ces Magistrats de la Cour d'Appel des Pensions de Poitiers qu'elle lui soit restituée depuis le **17 décembre 2002** avec sa Polypathologie Radio Induite des Cheveux aux orteils (invalide à 80% sans pension civile).

**Cette pension lui été enlevé par la vengeance de deux Médecins Chefs : PUJOL de La Rochelle et BARATTE de Limoges avec le concours de deux ex. Appelés Pharmaciens (anti Militaristes) du S.M.C.B pour faux témoignages des Messieurs : REFFIENA de Grenoble et BONO propriétaire de la Pharmacie Royale de Tahiti commune d'Arué.**

Ils sont la honte et le déshonneur des Officiers du Corps de Santé Français, car personne et même pas l'expert Médecin Militaire du Ministère de la Défense n'avait vu une pension d'invalidité supprimée, en 2007, surtout sans contre expertise pouvant éventuellement le faire légalement (code pénal).

Mais cerise sur le gâteau, sa pension avait été renouvelée en mars 2006 pour 3 ans, c'est doublement illégal.

Il a été obligé de rembourser la pension versée de 2002 à 2005 soit 14.000€. Sans reconnaissance de la France ni Légion d'Honneur réservée aux Bureaucrates et Politiques bien à l'abri dans leurs fauteuils en velours.

C'est l'ultime remerciement de la France envers celui qui l'a servi pendant 22 ans avec Honneur, ce qui n'est pas le cas de certains, mais chez les Marins et surtout dans la famille BOUFFARD l'HONNEUR c'est inné depuis l'An 870, pas au Service Santé des Armées à ce que à nous pouvons constater.

Les Droits du Citoyen inscrit dans la Constitution sont bafoués par ceux-là même qui représentent la Justice et la Loi et censer la rendre en toute intégrité dans le respect des lois, nous sommes loin du compte en ce qui concerne Jean-Henry BOUFFARD comme vous pouvez le lire.

Par Maurice-Eugène ANDRE,

Former Officier instructor NBCR (nuclear , biological, chemical, radiological)  
(Belgian Air Force)

Jean-Henry BOUFFARD est un de ces gradés Français qui fait honneur à la FRANCE. Il est un de ceux qui « ont fait la bombe » en risquant sa vie et sa santé.

Mais quand il exige d'être convenablement soigné, après avoir été blessé par contamination, l'Etat s'érige en Seigneur tout puissant, lui disant à l'oreille : « Taisez-vous et mourrez ! Moi l'Etat j'ai le droit de vous prendre la vie ! ».

Doucement seigneur Etat ! La loi française précise qu'un Français n'a le droit d'exiger la citation « Mort pour la France ! » qu'en temps de guerre !

Donc j'en conclus que l'Etat Français n'a pas le droit de tuer un Français en temps de paix ! Et que tous les Français blessés en service et du fait du service en temps de Paix, ont le droit le plus absolu d'être convenablement soignés et dédommagés.

Un corps humain, fût-ce le corps d'un soldat français, reste un corps humain. Et il est du plus débile des effets de refuser de soigner un soldat pour des motifs « secrets ». La France est sacrée toute entière et donc la vie des Français aussi.

On ne peut tenter bafouer la vie en galvaudant les lois biologiques. On ne peut sans se moquer de la France en essayant de faire croire que l'organisme doit contenir de l'uranium.

Scientifiquement parlant l'uranium est un poison chimique et aussi un poison radiologique. Quiconque a été contaminé par le fait du service à un droit inaliénable aux services de l'Etat. Donc quiconque a prouvé qu'il a des traces d'uranium en lui, comme Jean-Henry BOUFFARD, issu d'une famille très, très ancienne et très illustre.....